

Sur le plan juridictionnel, le nombre de causes introduites en matière pénale et en droit de la famille est resté relativement stable. Il existe par contre une augmentation sensible des causes pécuniaires devant pratiquement toutes les juridictions. Si cette tendance devait se poursuivre, des problèmes de surcharge pourraient se poser, ce d'autant plus que la nouvelle procédure civile suisse tend à se révéler plus complexe que la procédure vaudoise.

Pour le surplus, l'année 2010 a été marquée essentiellement par les travaux de mise en œuvre des Codes de procédure civile et pénale suisses. Il a fallu revoir la totalité des processus de travail, tant en pénal et en civil qu'en matière d'assistance judiciaire. En matière civile, il a fallu revoir et, le cas échéant, modifier plus de 3'400 formules informatiques. L'intégralité des formules en matière pénale a également dû être revue. De nouveaux tarifs de frais en matière civile et pénale ont été élaborés. Tous les magistrats et collaborateurs ont été formés aux nouvelles procédures.

Les Codes de procédure civile et pénale ont impliqué la création dans le Canton de Vaud de nouvelles autorités telles le Tribunal des mesures de contrainte, la Chambre patrimoniale cantonale, les cours d'appel civile et pénale. Il a fallu organiser ces différentes instances afin qu'elles soient opérationnelles le 1^{er} janvier 2011.

Enfin, il a fallu engager et intégrer les nouveaux magistrats et collaborateurs.

Tous ces travaux ont été achevés à fin 2010 et l'Ordre judiciaire peut, dès le 1^{er} janvier 2011, traiter les affaires en fonction des nouvelles procédures.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'adoption par le Grand Conseil, dans les délais prévus, de la législation d'application des nouveaux codes de procédure. Il faut également souligner la bonne collaboration entre les entités concernées par la réforme, à savoir le Service juridique et législatif, le Ministère public, la Police cantonale et l'Ordre judiciaire. Enfin et surtout, à l'interne, les importants travaux mentionnés ci-dessus n'auraient pu être menés à bien sans l'investissement très important fourni par nombre de magistrats et de collaborateurs. En dépit de tous les changements, la volonté affirmée à tous les échelons de pouvoir être efficace et performant dès le début de l'année 2011 doit être saluée. C'est grâce à l'engagement de tous que cette réforme a pu être menée à chef et il convient d'exprimer notre gratitude à ceux qui ont préparé l'entrée en vigueur des nouveaux Codes, en plus d'une charge de travail souvent lourde.

Activité juridictionnelle

En **matière pénale**, le nombre d'enquêtes nominatives ouvertes a légèrement diminué, passant de 17'983 en 2009 à 17'636 en 2010. En revanche, le nombre de causes introduites devant le Tribunal des mineurs, après avoir diminué en 2009, a augmenté en 2010, passant de 2'130 à 2'309.

En **matière civile**, les justices de paix sont de plus en plus chargées, notamment en ce qui concerne les affaires contentieuses. Celles-ci étaient de 15'804 en 2008 et de 16'835 en 2009. Elles atteignent 17'370 en 2010. Le nombre d'affaires pécuniaires ouvertes devant les tribunaux d'arrondissement est une fois encore en hausse. Les chambres pécuniaires des tribunaux d'arrondissement ont vu le nombre de causes introduites augmenter de 1'247 en 2009 à 1'369 en 2010. La Cour civile du Tribunal cantonal pour sa part a vu le nombre de nouvelles causes passer de 319 en 2009 à 368 en 2010. Seules les causes introduites devant le Tribunal des baux sont restées stables aux alentours de 1000 actions ouvertes.

En **matière tutélaire**, l'important travail effectué par les assesseurs pour convaincre des personnes d'accepter des mandats tutélaire a permis de réduire le taux d'opposition des tuteurs et curateurs privés à 7,2 %.

L'**Office cantonal du registre du commerce** enregistre un nouveau record avec 22'261 inscriptions contre 21'660 en 2009 et 16'660 en 2008.

Les **offices des poursuites** ont vu le nombre de poursuites engagées passer de 326'493 à 372'648, ce qui représente ici également une augmentation de la charge de travail très importante.

Sur le plan de la gestion,

un nombre relativement important de collaborateurs, qui s'étaient sentis lésés dans le cadre de la nouvelle grille salariale, ont recouru à la Commission de recours DECFO et sont dans l'attente d'une décision. L'incertitude dans laquelle ils se trouvent encore actuellement est vécu comme démotivant à une période où la charge de travail augmente et où un engagement important leur est demandé dans le cadre de l'introduction des nouveaux Codes de procédure pénale et civile suisses.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Les travaux de mise en œuvre des Codes de procédure civile et pénale suisses (projet CODEX) se sont poursuivis en 2010. Grâce aux efforts soutenus de nombreux magistrats et collaborateurs, ces travaux ont pu être menés à bien dans les délais prévus.

Les nouvelles procédures ont induit la création de nouveaux processus et de nouveaux outils de travail, ce qui a impliqué un effort de formation important. Des cours pour les magistrats et les greffiers, analogues à ceux organisés pour les avocats, se sont déroulés à Dorigny. Une formation spécifique a été donnée aux collaborateurs et collaboratrices des greffes. Cette formation avait pour but de faire connaître les procédures, d'apprendre à appliquer les nouveaux processus et les nouvelles formules informatiques.

Les nouvelles procédures ont impliqué l'engagement de quelque 80 ETP de magistrats et collaborateurs. L'enjeu était important dans la mesure où le succès des réformes dépend aussi de la qualité des collaborateurs et où les autres cantons romands engageaient aussi du personnel, notamment des magistrats et des greffiers. Il a fallu également tenir compte de l'effet de cascade dans les fonctions judiciaires, afin de planifier au mieux ces engagements. Le Tribunal cantonal a en outre tenu à privilégier la mobilité interne des collaborateurs. Ceux-ci se sont vu offrir la possibilité de changer de postes. 117 collaborateurs ont répondu à cette demande. Le 87% d'entre eux a obtenu satisfaction. En définitive, il a été possible d'engager dans les délais, la totalité des collaborateurs dont l'entrée en fonction était fixée au 1^{er} janvier 2011.

L'arrivée de magistrats et collaborateurs supplémentaires dans les cours pénales et civiles du Tribunal cantonal, ainsi que la nécessité de créer de nouvelles salles d'audience ont entraîné des travaux de transformation importants au Palais de justice de l'Hermitage. Il a fallu en outre transférer la Cour des assurances sociales dans un autre bâtiment, sis route du Signal 11.

Le Tribunal cantonal est maintenant réparti sur trois sites, ce qui est clairement contraire à la volonté du constituant. Un projet tendant à la réunion des différentes cours du Tribunal cantonal sur un seul site a été initié. Il n'a toutefois que peu progressé en 2010.

Le Tribunal des mesures de contrainte et l'Office du juge d'application des peines, qui ont été réunis, ainsi que la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de l'Ouest Lausannois auraient dû se trouver, le 1^{er} janvier 2011, dans le bâtiment de Longemalle à Renens. En définitive, c'est dans le courant du mois d'avril 2011 que ces offices pourront aménager dans leurs nouveaux locaux.

L'Ordre judiciaire a encore conduit un certain nombre de projets sans liens directs avec CODEX.

Le Secrétariat général de l'Ordre judiciaire a notamment fonctionné comme entité pilote au sein de l'Etat de Vaud pour la mise en place d'un système de contrôle interne et a obtenu sa certification.

L'année 2010 a également vu la mise en place dans le canton de Vaud de la possibilité d'un échange électronique de données au sein du réseau e-LP. Des créanciers importants tels l'Etat ou certaines assurances, peuvent saisir et envoyer directement aux offices des poursuites concernés leurs réquisitions de poursuites. Il est prévu que ce système d'échanges en ligne soit étendu à d'autres actes de poursuites.

Organisation judiciaire

- [Organigramme 2010 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) - organisation administrative **avant** l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (format pdf)
- [Organigramme 2011 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) - organisation administrative **après** l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- Site de l'ordre judiciaire vaudois : www.vd.ch/ojv
- Site thématique sur la justice : www.vd.ch/justice
- Jurisprudence du Tribunal cantonal : www.vd.ch/jurisprudence

Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois

- Rapport annuel 2010 - **publication le 6 avril 2011**
- [Rapport annuel 2009](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2008](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2007](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2006](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) - site internet